

La Lettre du GIHP

Février 2020 n°28

La lettre d'information du GIHP Lorraine aux usagers des services

124 rue Charles III prolongée 54000 NANCY - www.gihplor.org - 03 83 28 44 47 - contact@gihplor.org

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravie de vous annoncer que l'équipe d'encadrement du service d'aide à domicile est renouvelée depuis le 13 février dernier. En effet, Madame Vatry ayant quitté ses fonctions le 7 janvier 2020 et Madame MARTIN ayant annoncé son départ pour le 19 mars prochain, il était urgent d'assurer leurs remplacements. Vous pouvez désormais vous adresser à Monsieur Maxim LEDOUX et Madame Sibela HUSOVIC, nos nouveaux responsables. Ces personnes ont une bonne connaissance de notre secteur d'activité et disposent de solides compétences acquises au cours de leurs formations et de leurs expériences passées. Je ne doute pas qu'ils sauront rester à votre écoute et qu'ils mettront tout en œuvre pour vous satisfaire.

Cela étant, je souhaite vous donner quelques nouvelles de notre ULS (Unité de Logements et Services). En l'occurrence, la construction des appartements est en cours d'achèvement. Ces derniers devraient être livrés à la fin du mois de Mars 2020. Il nous reste encore à régler quelques points pour la mise en œuvre concrète du dispositif en avril 2020 tel que nous le souhaitons.

Je sais que les futurs locataires ont hâte de pouvoir profiter de leur nouveau cadre de vie qui s'accompagne d'un service sécurisant répondant à leurs demandes et leurs besoins individuels à toute heure du jour et de la nuit. Toute l'équipe du GIHP a également hâte de les accueillir et de voir fonctionner ce beau projet, unique sur notre territoire, qui a nécessité plusieurs années de travail.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez et je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Nadia HELLAL

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Vous êtes usagers ou membres de la famille d'un usager des services du GIHP Lorraine ? Rejoignez le Conseil de la Vie Sociale.

De nouvelles élections sont prévues prochainement. Avant de candidater, vous pouvez assister à une réunion pour mieux cerner les questions sur lesquelles vous pourriez apporter vos réflexions.

La prochaine réunion du CVS se tiendra le **lundi 2 mars 2020 à 17h30** au GIHP.

Contact : cvs@gmail.com

HANDICAP : CE QUI CHANGE EN 2020

Lors du 3^e Comité Interministériel du Handicap (CIH), le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre 22 améliorations concrètes en 2020 pour faciliter le quotidien des personnes handicapées.

Parmi ces mesures :

- Ouverture, au second semestre 2020, d'un droit à vie pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement,
- Pour les personnes ayant droit à la PCH avant leurs 60 ans, possibilité de continuer à en bénéficier après 75 ans,
- À compter du 1^{er} janvier 2020, délivrance à vie de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en cas de handicap irréversible,
- Développement de solutions nouvelles et de proximité pour éviter la séparation des familles et les départs contraints en Belgique,
- Pour la rentrée 2020, une meilleure scolarisation des enfants en situation de polyhandicap grâce à des unités d'enseignement adaptées,
- Mise en œuvre dès 2020, des premiers logements « évolutifs », avec obligation de salles de bain adaptables, de façon à pouvoir aménager maisons et appartements en cas de survenance ou d'évolution du handicap,
- Élargissement de l'accès aux services de transports adaptés,
- Amélioration de l'accès aux soins,
- Accessibilité renforcée des biens et services culturels. S'assurer de l'amélioration effective de la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels.

Pour rappel, la Conférence Nationale du Handicap a eu lieu le 11 février 2020.

Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr

NOUVEAU CNCPH

Le 13 novembre 2019, un appel à candidature avait été lancé pour renouveler les membres du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)** à la veille de la nouvelle mandature 2020-2023.

Le comité de recommandation chargé de proposer la nouvelle composition a remis ses propositions à Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, qui a arrêté la composition finale du CNCPH.

Le CNCPH sera composé de 160 membres organisés autour de six collèges :

- Un collège des représentants des associations de personnes en situation de handicap ou leurs familles avec **62 membres**.
- Un collège des représentants des associations ou organismes professionnels avec **33 membres**.
- Un collège des personnes qualifiées avec **24 membres**.
- Un collège des représentants des organisations syndicales de salariés interprofessionnelles représentatives au plan national et des organisations professionnelles nationales d'employeurs avec **11 membres**.
- Un collège des organisations nationales et institutionnelles agissant notamment dans les domaines de la prévention, l'emploi, la protection sociale et la recherche avec **24 membres**.
- Un collège des représentants des territoires, des organismes consultatifs nationaux et des assemblées parlementaires avec **6 membres**.